

Selarl d'Avocats Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI
12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03 - www.rouillot-gambini.fr
4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél.04.93.36.05.77

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune de NICE (06300), 27 à 37 rue Guiglionda de Sainte Agathe, les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé «LES JARDINS DE L'ARIANE», ledit immeuble comprenant 4 bâtiments attenants édifiés perpendiculairement les uns aux autres, entourant entièrement une cour jardin de forme rectangulaire, le tout cadastré section HN numéro 123 pour une contenance de 84a 95ca

Le lot 484 : UN LOCAL COMMERCIAL

situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment 2 escalier B, porté au plan sous le n°484,

Et les 59/102.185^e indivis de la propriété du sol et des p.c.g.

Le lot 511 : UN BOX SIMPLE pour le remisage de voiture automobile

situé dans le bâtiment 2, niveau «52,22», porté au plan de ce niveau sous le n°511,

Et les 28/102.185^e indivis de la propriété du sol et des p.c.g.

ADJUDICATION JEUDI 28 OCTOBRE 2021 à 9H

A l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE Palais de Justice, Palais RUSCA (06300),

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE étant obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : (selon titre de propriété)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé «LES JARDINS DE L'ARIANE» situé sur la Commune de NICE (06300) 27 à 37 rue Guiglionda de Sainte Agathe, ledit immeuble comprenant 4 bâtiments attenants édifiés perpendiculairement les uns aux autres, entourant entièrement une cour jardin de forme rectangulaire, le tout cadastré section HN numéro 123 pour une contenance de 84a 95ca.

Ledit immeuble ayant fait l'objet : • d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître AMALBERT le 8 septembre 1978 et publié le 9 octobre 1978 volume 3971 AP numéro 3 • d'un modificatif à l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître SORESI le 23 décembre 1993 et publié le 24 février 1994 volume 1994 AP numéro 1628.

Désignation détaillée : Lot 484 UN LOCAL COMMERCIAL situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment 2 escalier B, d'une superficie de 22,40 m², porté au plan sous le n°484, et les 59/102.185^e indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le 511 UN BOX SIMPLE pour le remisage de voiture automobile situé dans le bâtiment 2, niveau «52,22», porté au plan de ce niveau sous le n°511, et les 28/102.185^e indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

Description - occupation : Ces biens sont libres de toute occupation.

Selon certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 7 juin 2021, la superficie privative totale du lot est de 20,94 m².

Administration de l'immeuble : Le syndic de la copropriété est le cabinet GESTION IMMOBILIERE J. TRUCCO, 31 avenue Malausséna à NICE (06000) - Tel : 04.93.16.57.97.

Nom et qualité des parties : Le Service du Domaine, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille (06073) NICE CEDEX 1, désigné en qualité d'administrateur provisoire de la succession de : - Madame Monique Marie Germaine Victoire ROUSSEAU divorcée GUENIER, née le 7 février 1929 à BEAUVOIR SUR MER (85230), demeurant en son vivant Maison de retraite du Malmont - route de Montferrat à DRAGUIGNAN (83300), décédée le 10 novembre 1999 à DRAGUIGNAN (83);

A ces fonctions nommé : Par jugement rendu le 8 juin 2018 par le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de DRAGUIGNAN, suivi d'un jugement sur requête en rectification d'erreur

matérielle rendu le 1er octobre 2018 par la Chambre du Conseil du Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN.

Procédure : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 22 avril 2021 autorisant la vente aux enchères publiques EN UN LOT des biens et droits immobiliers appartenant à feu Madame Monique Marie Germaine Victoire ROUSSEAU veuve GUENIER.

MISE A PRIX : VINGT CINQ MILLE SIX CENTS EUROS

25.600 €

Paiement du prix : Par dérogation aux articles 13 à 15 des clauses et conditions du cahier des conditions de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque de banque, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. **Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 12 et 15 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne puisse être inférieure à 3.000 €.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Maxime ROUILLOT, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, Avocat poursuivant la vente. Pour tous renseignements s'adresser au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné ou encore consulter le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de NICE le 15 juillet 2021 - RG 21/00108.

VISITES : - Le vendredi 8 octobre 2021 de 10h à 11h - Le vendredi 15 octobre 2021 de 10h à 11h